

CAMPAGNE ANNUELLE DE RAMONAGE DES CHEMINÉES 2017



Il y aura une campagne de ramonage des cheminées effectuée par le service d'inspection et de ramonage de la MRC de la Mitis auquel la municipalité a adhéré. Les activités devraient se **dérouler vers la fin août et début septembre 2017**, mais sont toutefois susceptibles de varier en fonction des conditions météorologiques estivales.

Le travail effectué sera le ramonage et l'inspection des conduits de fumée (cheminées) des bâtiments principaux. Les citoyens et citoyennes désirant faire inspecter et nettoyer les conduits de raccordement intérieurs et l'installation de chauffage (poêle) pourront prendre rendez-vous avec le service de ramonage de la MRC. Ce service sera offert à l'automne, en fin de saison.

En vertu du règlement 259-2011, vous devez, à intervalles d'au plus 12 mois, procéder à l'inspection et au ramonage de votre cheminée, tuyaux de raccordement et installation de chauffage (poêle).

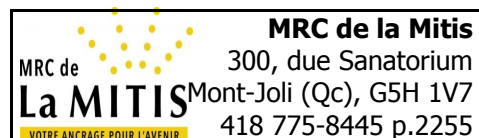
Tout propriétaire de la municipalité qui refusera le ramonage et l'inspection de sa cheminée par les services de la MRC devra obligatoirement signer et transmettre une déclaration de refus à la municipalité et/ou au service d'inspection et de ramonage à chaque année.

Accessibilité à la cheminée

Nul ne peut empêcher ou autrement entraver le travail du ramoneur.

Plus particulièrement, pour toute cheminée non facilement accessible, il est du devoir du propriétaire de faciliter l'accès au toit et au faite des cheminées, ainsi qu'à la base intérieure et extérieure de celles-ci, et que tout capuchon soit placé de façon à être enlevé sans difficulté.

Le Service d'inspection et de ramonage ainsi que votre Service d'incendie vous remercient de votre coopération !



Le Mot VERT du mois – « Été et bac brun : Guide de survie »

Bonjour à toutes et tous,

C'est maintenant notre 3^e été avec le bac brun. Mettons à profit notre expertise acquise pour faire un bref rappel des trucs et astuces du bac brun en période estivale !

Dans la cuisine :

- Tapissez le fond du bac brun et du bac de comptoir avec du papier journal ou utilisez des sacs en papier pour éponger les surplus de liquides;
- Pour éviter le désagrément des vers et des mouches, enveloppez vos restes de viande ou de poisson de papier journal;
- Placez vos viandes ou les os enveloppés dans du papier journal au congélateur jusqu'au jour de la collecte.

Votre bac extérieur :

- Placez votre bac à l'ombre, à l'abri du soleil et refermez bien le couvercle;
- Profitez de la fréquence accrue des collectes et faites vider votre bac à chaque collecte, même s'il n'est pas plein;
- Lorsqu'il est vide, rincez votre bac avec de l'eau et du détergent doux ou du vinaigre blanc;
- Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude au fond du bac pour en faciliter l'entretien;
- Problèmes de vers ou de mouches : aspergez les vers, de sel ou de bicarbonate de soude. Vous pouvez également les vaporiser de vinaigre blanc ou les asperger d'eau bouillante;
- Placez une couche de papier journal entre chaque couche de matières organiques ou faites des papillotes de papier journal.

Pour plus d'information, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel : matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

CALENDRIER **DES SÉANCES DE CONSEIL**

À 20H00

**3 JUILLET, 7 AOÛT, 5 SEPT.,
2 OCTOBRE, 13 NOVEMBRE**

VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES 2017

Votre conseil municipal offre la possibilité de bénéficier d'un tarif réduit à 185\$ aux propriétaires qui feront vidanger leur installation septique. C'est l'entreprise SANI-MANIC.



Veillez à ce que tout soit prêt lors de la venue du camion.

Les personnes intéressées à se prévaloir de ce service doivent communiquer avec la municipalité.

**au bureau municipal
au 418-775-4171 poste 2400
avant le 10 SEPTEMBRE.**

Les vidanges seront effectuées durant la semaine du 18 au 22 septembre.

FOSSE SEPTIQUE LAC DU GROS RUISSEAU

Tous propriétaires demeurant au lac du Gros Ruisseau (Lac Sandy) **doivent obligatoirement** faire vidanger leur installation septique chaque année.

PROCHAIN VERSEMENT LE 31 JUILLET

PAYEZ VOS TAXES PAR

- * PAIEMENT ACCÈSD,
- * GUICHET AUTOMATIQUE
- * COMPTOIR CAISSE



CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES JUILLET

BAC BRUN: 5, 12, 19 & 26

BAC BLEU: 5 & 19

BAC VERT: 3, 17 & 31



BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO,
CONSTRUCTION OU AUTRES

DISPONIBLE SEULEMENT LE MARDI

M. GABRIEL DUMONT

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR
CONNAÎTRE LES DISPONIBILITÉS.
PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 3 SEMAINES PEUT
ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION
DU PERMIS

418-775-4171 POSTE 2400

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DELEPAGE

**70, RUE DE LA RIVIÈRE
ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
G5H 3N8**

TÉL.: 418-775-4171

FAX: 418-775-3004

COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca

www.facebook.com/munstjosephdelepage

HEURES D'OUVERTURES

Les heures d'ouvertures sont du :
**Lundi au jeudi
8h30 à 11h00 et de 12h00 à 16h00
Et le vendredi
8h30 à 12h00**

**L'INFO MUNICIPALE DE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**



2017-07



TERRAIN DE JEUX



**Financement pour sortie
du terrain de jeux**

***Vous avez des bouteilles vides consignées,
vous pouvez les apporter près du garage
municipal.***

**Collecte de bouteilles
Sera dans la semaine du 17 juillet
après 17h00.**

***S'ils n'ont pas été chez vous,
veuillez nous contacter et
nous irons les chercher
Merci de votre collaboration !***

BUREAU MUNICIPAL

FERMÉ

**LE VENDREDI
LE 14 JUILLET**

